

**Identification**

<i>Bien proposé</i>	Vieille ville de Lunenburg
<i>Lieu</i>	Nouvelle-Écosse
<i>Etat partie</i>	Canada
<i>Date</i>	7 octobre 1994

**Justification émanant de l'Etat partie**

Le quartier de la "vieille ville" de Lunenburg, Nouvelle-Écosse, est un exemple éminent et extrêmement bien conservé de la colonisation britannique et du développement urbain en Amérique du Nord au 18<sup>ème</sup> siècle. Elle est également un excellent exemple d'une tradition architecturale vernaculaire qui s'est développée pendant plus de 240 ans.

Par la lisibilité de son plan, par la forme de ses constructions et par les matériaux utilisés, ainsi que par son évolution culturelle marquée par l'omniprésence des chantiers navals et de l'industrie de la pêche, cet ensemble architectural illustre différentes étapes de l'histoire de l'homme en Amérique du Nord.

**Critère iv**

La pêche en haute mer dans l'océan Atlantique, activité sur laquelle repose depuis des siècles l'économie de Lunenburg, a évolué au cours des ans et peut encore évoluer à l'avenir pour revêtir une forme que nous ne savons pas encore parfaitement définir.

**Critère v**

La réalisation du plan urbain de la vieille ville, l'évolution de la ville dans le cadre de ce plan d'origine et l'intégrité actuelle de ce plan peuvent représenter "un chef-d'oeuvre du génie créateur de l'homme".

**Critère i****Catégorie de bien**

En termes de catégories de biens, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, Lunenburg est un *ensemble*.

**Histoire et Description***Histoire*

L'étroite péninsule sur laquelle a été édifée Lunenburg a été peuplée pour la première fois en 1753, au moment où des Allemands, des Suisses et des Français de Montbéliard sont arrivés en Nouvelle-Écosse dans le contexte d'un programme de colonisation britannique. Un plan au quadrillage rigoureux fut alors plaqué sur les pentes abruptes de la colline qui se dressait au-dessus du port. La nouvelle ville fut baptisée Lunenburg, du nom de la maison royale de Brunswick-Lüneberg dont les rois anglais de la famille d'Hanovre étaient les descendants. Les 1453 protestants, majoritairement de langue allemande, qui s'installèrent à Lunenburg en 1752-1753, constituent la ville germanique la plus septentrionale d'Amérique du Nord du 18<sup>ème</sup> siècle. Les habitudes et la langue allemandes survécurent à Lunenburg pendant une période exceptionnellement longue du fait de son relatif isolement.

Après Halifax (1749), Lunenburg a représenté le second modèle de ville coloniale britannique. La structure des villes était un aspect important de la politique coloniale des Britanniques dans la mesure où elle devait offrir l'espace vital considéré comme nécessaire pour permettre un fonctionnement efficace de la colonie. Le

modèle de structure urbaine des nouvelles villes coloniales avait été choisi par le "Board of Trade and Plantations". Le plan de Lunenburg (1753) comportait tous les principes du modèle urbain : des rues et des patés de maisons de forme géométrique et réguliers, des espaces publics, l'espace permettant d'ériger des fortifications ainsi qu'une nette distinction entre les zones urbaines et non urbaines. Tous ces éléments existent encore de nos jours à Lunenburg, à l'exception des fortifications.

La ville abrite les congrégations luthérienne et presbytérienne, les plus anciennes du Canada. Toutes deux ont été fondées en 1753 et n'ont jamais connu d'interruption dans leur activité.

Au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, la ville se dota d'une économie solide basée sur la pêche et les constructions navales. Ces activités se poursuivirent jusqu'au 20<sup>ème</sup> siècle. Dans les années 1850, Lunenburg envoya la première flotte vers Grand Banks ; vers 1870, la mise au point à Lunenburg du chalutier à double doris révolutionna l'industrie de la pêche ; dès 1920, la ville était à l'avant-garde du traitement du poisson et la première flotte de chalutiers pour la pêche en haute mer. Lunenburg était et reste un centre de première importance pour la construction navale et les industries qui y sont associées. Elle est, en outre, l'une des rares communautés d'Amérique du Nord où les techniques de construction navale traditionnelles sont encore utilisées.

### *Description*

La configuration de la ville actuelle conserve dans sa quasi intégralité le modèle utilisé au milieu du 18<sup>ème</sup> siècle. Le plan comportait six ensembles de huit patés de maisons chacun, chaque paté de maisons lui-même divisé en quatorze lots. Chaque immigré recevait un lot en ville ainsi qu'un "lot de jardin" plus étendu et situé à l'extérieur de la ville (cette dénomination subsiste encore de nos jours). Une partie de la ville n'était pas divisée en lots et servait de terrain public pour les manoeuvres. Les rues perpendiculaires au port mesuraient 14,6 mètres de largeur tandis que les rues parallèles au port ne mesuraient que 12,2 mètres de largeur. La seule exception, la rue centrale, perpendiculaire au port et baptisée "King Street", mesurait 24,4 mètres de large.

Le capital architectural de la vieille ville de Lunenburg est exceptionnellement homogène et cohérent. Plus de 95% des maisons sont en bois et beaucoup sont bâties selon la technique de la *coulisse*, technique très rare en Amérique du Nord. Bien que les styles architecturaux présents s'échelonnent sur l'ensemble de la première période coloniale britannique sur la façade atlantique du Canada, on constate une réelle continuité quant aux dimensions, à l'implantation, au revêtement et au vocabulaire architectural (y compris les *lucarnes écossaises* et les *Lunenburg bumps* qui sont des lucarnes à cinq faces).

La période de la fondation au 18<sup>ème</sup> siècle est représentée par au minimum huit bâtiments construits selon la technique de la *coulisse*, c'est-à-dire avec une armature en bois remplie par des planches placées horizontalement. Les maisons étaient édifiées les unes près des autres et à proximité de la rue, le côté le plus large face au port. Les deux-tiers des maisons de Lunenburg datent du 19<sup>ème</sup> siècle. Les constructions du début de ce siècle s'apparentent à celles du siècle précédent. Dans la seconde moitié du 19<sup>ème</sup> siècle, la ville bénéficia d'une période de prospérité basée sur la pêche et les constructions navales avec pour résultat que les propriétaires devinrent plus téméraires du point de vue du style (le conservatisme inné des habitants de Lunenburg permit que les excès soient évités). Les autres habitations furent construites avant 1930, toujours selon la tradition des maisons en bois.

Les principes de construction appliqués aux bâtiments résidentiels se retrouvent dans les édifices commerciaux et les maisons du front de mer, avec la prédominance du bois. Cette technique s'applique également aux édifices religieux : l'église Saint-Jean, la deuxième église anglicane du Canada, construite en 1754 est considérée par les spécialistes comme un exemple des plus remarquables du travail du bois du néo-gothique ("Carpenter Gothic"). L'église presbytérienne Saint-André, a été construite en 1828 puis elle fut modifiée cinquante ans plus tard.

### **Gestion et Protection**

#### *Statut juridique*

Les 404 bâtiments de la "vieille ville" objets de la proposition d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial

appartiennent à de multiples et nombreux propriétaires publics et privés. Les parcs, les rues et les bâtiments publics sont accessibles aux visiteurs et appartiennent à l'administration.

Au niveau fédéral, la "vieille ville" est considérée comme un quartier historique national. La première Académie de Lunenburg (101 Kaulback Street), exemple remarquable des travaux de l'école d'architecture du 19<sup>ème</sup> siècle, est reconnue comme ayant une valeur architecturale nationale.

La loi sur le patrimoine de Nouvelle-Écosse de 1980 a permis la promulgation, en février 1981, du décret municipal (No 43) de la ville de Lunenburg qui décidait la mise en place d'un Comité consultatif pour le patrimoine et l'ouverture d'un Registre des biens du patrimoine municipal : 24 biens ont depuis lors été répertoriés. En outre, on trouve quatre biens appartenant au patrimoine provincial. Une proposition est à l'étude visant à déclarer la vieille ville, "Quartier de conservation du patrimoine" qui engloberait les éléments désignés comme "Quartier historique national" et la zone proposée pour inscription sur la Liste du Patrimoine mondial.

#### *Gestion*

L'agence responsable est la ville de Lunenburg, aidée par le Département du patrimoine canadien (avis technique sur demande) ainsi que par les Travaux Publics et Services gouvernementaux du Canada (biens appartenant à la fédération).

Le décret municipal d'octobre 1985 portant sur la Stratégie en matière d'urbanisme et d'occupation des sols (révisé à intervalles réguliers) contrôle les projets d'aménagement à l'intérieur de la ville et il comporte un chapitre consacré à la conservation du patrimoine. La prochaine révision, prévue pour 1995, concernera la conservation du patrimoine par l'intermédiaire d'une surveillance architecturale d'ensemble. Le décret relatif aux biens du patrimoine, adopté par le Conseil municipal en 1981, autorise la sélection de bâtiments et de zones géographiques qui, une fois sélectionnées, ne pourront faire l'objet de modifications sans autorisation.

Les propriétaires individuels sont responsables de la conservation et de l'entretien de leurs biens. La ville de Lunenburg a mis à la disposition des intéressés un *Guide d'information et de conseils pour le patrimoine* afin de conseiller les propriétaires sur les techniques de conservation les plus appropriées. Les membres du Comité consultatif pour le patrimoine et le personnel municipal dispensent également des conseils aux intéressés sur simple demande. Le gouvernement provincial met à disposition un large éventail de subventions pour tout bien du patrimoine désigné et une série d'autres mesures destinées à encourager une restauration et un entretien de qualité.

La vieille ville, site proposé pour inscription, est entourée d'une zone tampon naturelle constituée d'eau au nord et au sud et, sur les autres côtés, de pentes extrêmement abruptes sur lesquelles il est impossible de construire. Tout aménagement potentiel de ces zones est en outre contrôlé par le *Plan de développement municipal* et le *Plan d'occupation des sols* correspondant qui imposent des conditions strictes au maintien des utilisations traditionnelles des terres rurales.

### **Conservation et Authenticité**

#### *Historique de la conservation*

Les responsables de l'administration municipale affirment que 98% des bâtiments de la vieille ville sont, soit en bon état, soit dans un état supérieur à la moyenne, ce que confirme la mise à jour en 1992 de l'Inventaire des monuments historiques. Cet état de choses reflète l'intérêt croissant du public pour le patrimoine au cours des vingt dernières années et la nature exceptionnelle des immeubles de la vieille ville (pour preuve s'il en fallait la fondation de la "Lunenburg Heritage Society" en 1972 et du Comité consultatif pour le patrimoine en 1981). Cette prise de conscience repose, cependant, sur des bases solides : dès les années 1790, un voyageur mentionnait le souci de l'économie et de la sauvegarde des Allemands de Lunenburg ("economists for saving") puis en 1830, un autre voyageur parlait des citoyens en des termes semblables : "Chaque maisonnée, de la plus riche à la plus modeste, semble posséder les moyens d'entretenir sa maison en bon état et en bon ordre, situation qui n'est pas habituelle dans d'autres lieux". Avec la prospérité du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, l'éthique conservatrice des Lunenbourgeois a eu pour résultat que les bâtiments existants ont été rénovés et améliorés plutôt que démolis pour laisser la place à de nouvelles constructions.

Le résultat est qu'à l'heure actuelle, plusieurs bâtiments historiques sont en cours ou en fin de restauration pour retrouver leur état d'origine. On assiste au retour des couleurs traditionnelles et à l'utilisation de ces couleurs en remplacement du blanc qui était devenu universel sans pour autant avoir de justification historique.

#### *Authenticité*

Etant donné le conservatisme inné des habitants de la ville quand il est question de leur maison et compte-tenu du soin avec lequel les maisons historiques sont remises en leur état d'origine, le degré d'authenticité est élevé. Le site et la disposition de la ville ont, eux-aussi, très peu changé depuis 1753, seules les fortifications ont été démolies. Le bois reste, de très loin, le matériau le plus utilisé ; les travaux de restauration des bâtiments les plus anciens ont été menés en faisant appel aux techniques de construction traditionnelles.

#### **Evaluation**

##### *Action de l'ICOMOS*

Un expert de l'ICOMOS s'est rendu en mission sur place en février 1995. Le Comité International de l'ICOMOS des villes et villages historiques a également été consulté.

##### *Caractéristiques*

Il est indiscutable que Lunenburg est une ville remarquablement bien conservée et qu'elle présente la plupart des qualités du modèle d'origine des villes coloniales britanniques, sans pour autant avoir perdu sa nature de communauté active dans le monde contemporain.

##### *Analyse comparative*

Les autorités canadiennes incluent dans le dossier d'inscription une étude de ce qui est connu comme le phénomène du modèle type de la ville britannique en Amérique du Nord du 17<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> siècles, phénomène que l'on retrouve dans le "tiers sud" (les treize colonies qui ont formé les Etats-Unis) et le "tiers nord" (provinces canadiennes de la Nouvelle-Écosse, de l'Île du Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick, du Québec et de l'Ontario).

Halifax qui appartient à ce deuxième groupe a été la première ville à être construite (1749) suivie quatre ans plus tard par Lunenburg. Toutes deux sont l'oeuvre de Charles Morris et leurs configurations respectives sont très comparables. Des variations furent apportées presque en même temps à Charlottetown (1768), oeuvre de Charles Morris et à Georgetown (Île du Prince-Édouard). D'autres villes du Nouveau-Brunswick datent de cette époque : Parr Town maintenant Saint John (années 1780), Saint Andrews et Fredricton (1785). D'autres exemples suivirent à Newark (Niagara-on-the-Lake), Johnstown et Cornwall mais ces dernières s'éloignaient de manière significative du modèle d'origine. Lunenburg est la seule de ces communautés qui n'a pas vu son activité décliner (comme ce fut le cas pour Georgetown ou les anciennes plantations de Horton et Canso) ou qui s'est laissé déborder par un développement postérieur (Halifax et Saint John's).

Dans les colonies d'Amérique, exception faite de New Haven (1638) et de Hartford (1640), toutes deux situées dans l'état du Connecticut, ce type de ville est absent de Nouvelle-Angleterre qui refusait les formalités d'un plan strict. Plus au sud, la majorité des villes nouvelles de Virginie et du Maryland étaient édifiées suivant une simple grille en conformité aux règles d'urbanisme de 1680, 1691 et 1706 sans le raffinement du modèle adopté ultérieurement. Seule Charlestown (Maryland), construite en 1740, présente cette complexité. Dans les colonies du milieu, Philadelphie (Pennsylvanie), construite en 1682-1683, respecte un quadrillage régulier et ce schéma de cinq carrés se retrouve ailleurs, en particulier, à Raleigh (Caroline du Nord-1792) et Tallahassee (Floride -1824). Une forme rudimentaire du modèle d'origine a été également appliquée à Charleston (Caroline du Sud). L'exemple le plus réussi de ce modèle se trouve à Savannah (Géorgie), ville construite en 1732-1733 et sans doute inspirée par Philadelphie. De ce groupe important de villes, la plupart s'est énormément développée, dénaturant le modèle d'origine. Le plan d'ensemble de Charleston a disparu à la suite des terribles incendies de 1740 et de 1778 ; Savannah, a perdu ses jardins et ses terrains communaux (contrairement à Lunenburg où ils subsistent) du fait de l'extension du quadrillage au cours du 19<sup>ème</sup> siècle.

En résumé, on peut affirmer que Lunenburg est la seule des vingt villes britanniques ou plus d'Amérique du Nord à avoir gardé tous les éléments de son plan d'origine virtuellement intacts et ce, du fait de la façon remarquable dont sa population, son activité et sa croissance ont su respecter leur identité pendant plus de deux siècles. Elle est, à cet égard le meilleur exemple qui subsiste de ce phénomène de ville coloniale.

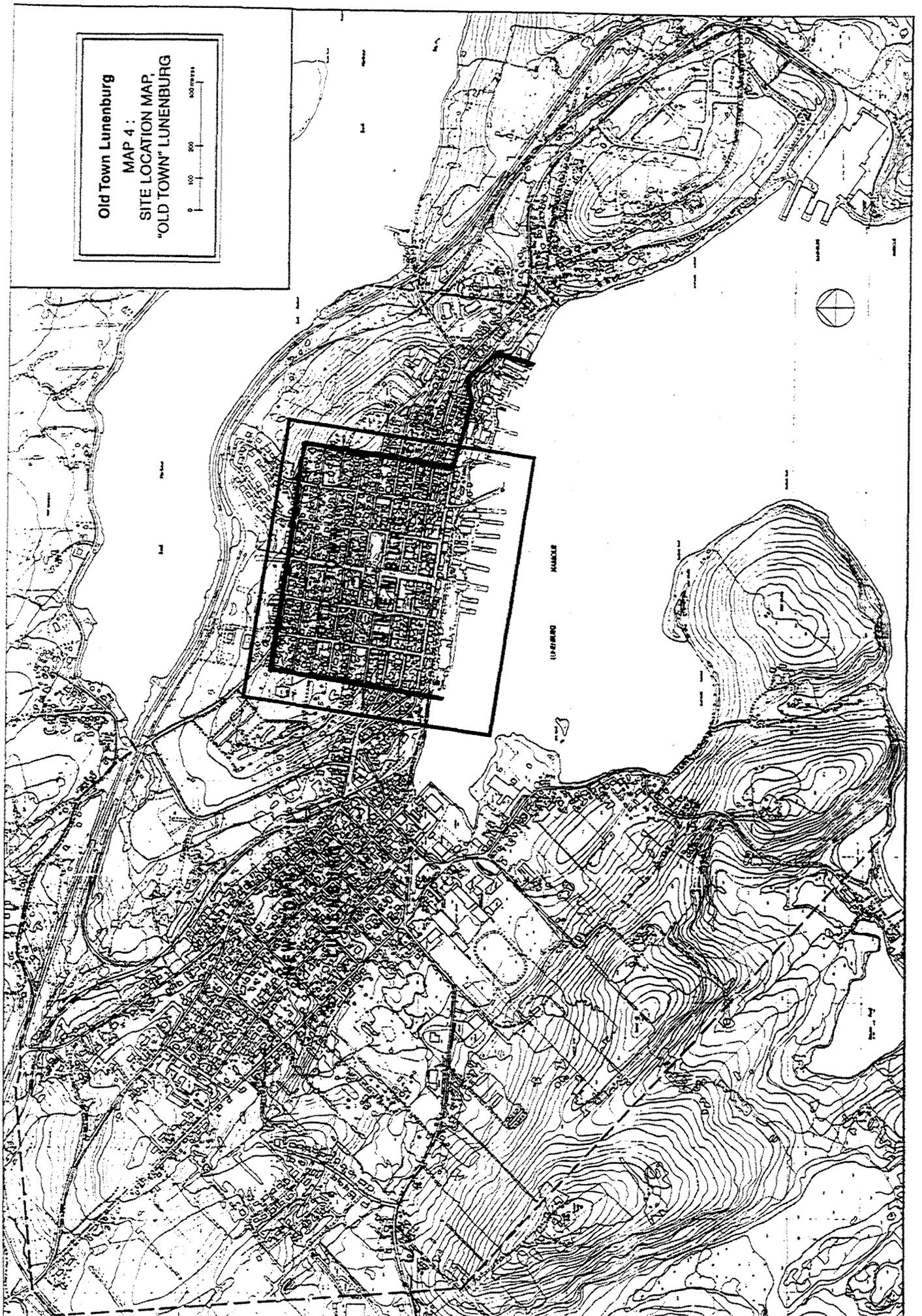
#### *Recommandations de l'ICOMOS pour des actions futures*

L'ICOMOS ne conteste nullement l'exemplarité de Lunenburg, meilleure représentante de l'urbanisme colonial britannique d'Amérique du Nord. L'ICOMOS est cependant inquiet face à la multiplicité des approches adoptées ces derniers temps pour appréhender le phénomène des villes coloniales européennes dans les autres continents. Nombreuses sont les villes coloniales espagnoles et portugaises du Nouveau Monde à être déjà inscrites sur la Liste du Patrimoine mondial (Carthagène, Puebla, Lima, Ouro Preto, etc.). La colonisation néerlandaise est représentée par Galle (Sri Lanka). Il existe néanmoins de nombreuses villes coloniales européennes en Asie et dans les Caraïbes pour lesquelles les Etats partie dans lesquels elles sont situées n'ont pas proposé d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial. Par conséquent, l'ICOMOS estime qu'il serait souhaitable de réaliser en priorité et dans le cadre de la Stratégie globale, une étude comparative portant sur tous les biens culturels de ce type. Cette étude pourrait être financée conjointement par les anciennes nations coloniales et par les Etats partie dans lesquels se trouvent les biens. Il est intéressant de noter qu'un séminaire traitant d'une partie de ce sujet, à savoir le patrimoine colonial néerlandais, s'est tenu en janvier 1995 au Sri Lanka.

#### **Recommandation**

L'ICOMOS recommande que la décision relative à cette proposition d'inscription soit différée pour une période de deux ans en attendant les conclusions de l'étude comparative sur l'urbanisme des villes coloniales européennes. Au cas où la partie britannique de cette étude ne serait pas terminée au terme de cette période, l'ICOMOS recommande que l'inscription de Lunenburg sur la Liste du Patrimoine mondial soit acceptée, sans autre délai, sur la base des critères iv et v.

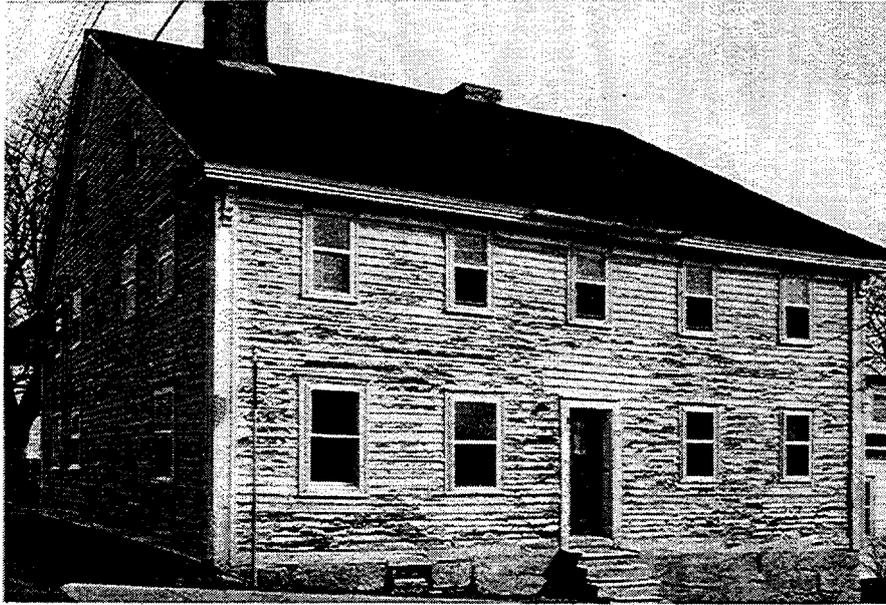
ICOMOS, septembre 1995



Lunenburg : carte de localisation du site /  
site location map



Lunenburg : vue aérienne de la partie est de la ville /  
aerial view of the eastern part of the town



Lunenburg : taverne Lennox (1804-1818) /  
Lennox Tavern (1804-18)



Lunenburg : maison Morash (v. 1876) /  
Morash House (c. 1876)